

Des actions concrètes pour le bon état des eaux

Changé – Mardi 11 décembre 2012



Programme du 4^e Forum des élus

1. Ouverture du 4^e Forum des élus.

2. Révision du SDAGE Loire-Bretagne : consultation du public sur les questions importantes pour l'eau.

3. Information sur la mise en œuvre du SAGE.

4. Des actions pour le bon état des eaux :

- Les zones humides et les documents d'urbanismes.
- Le plan Ecophyto 2018 et son application sur le bassin versant.
- La restauration morphologique des cours d'eau.

Buffet offert.

5. Visite de chantiers :

- Restauration de la continuité écologique du Gué Carré.
- Aménagement de la zone humide de la confluence Gué Carré – Gué

Perray.

1. Ouverture du 4^e Forum des élus

M. Joël GEORGES,
Maire de Changé



M. Jean-Pierre GERONDEAU,



Président de la Commission locale de l'eau



M. Pierre TOUCHARD,



Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe



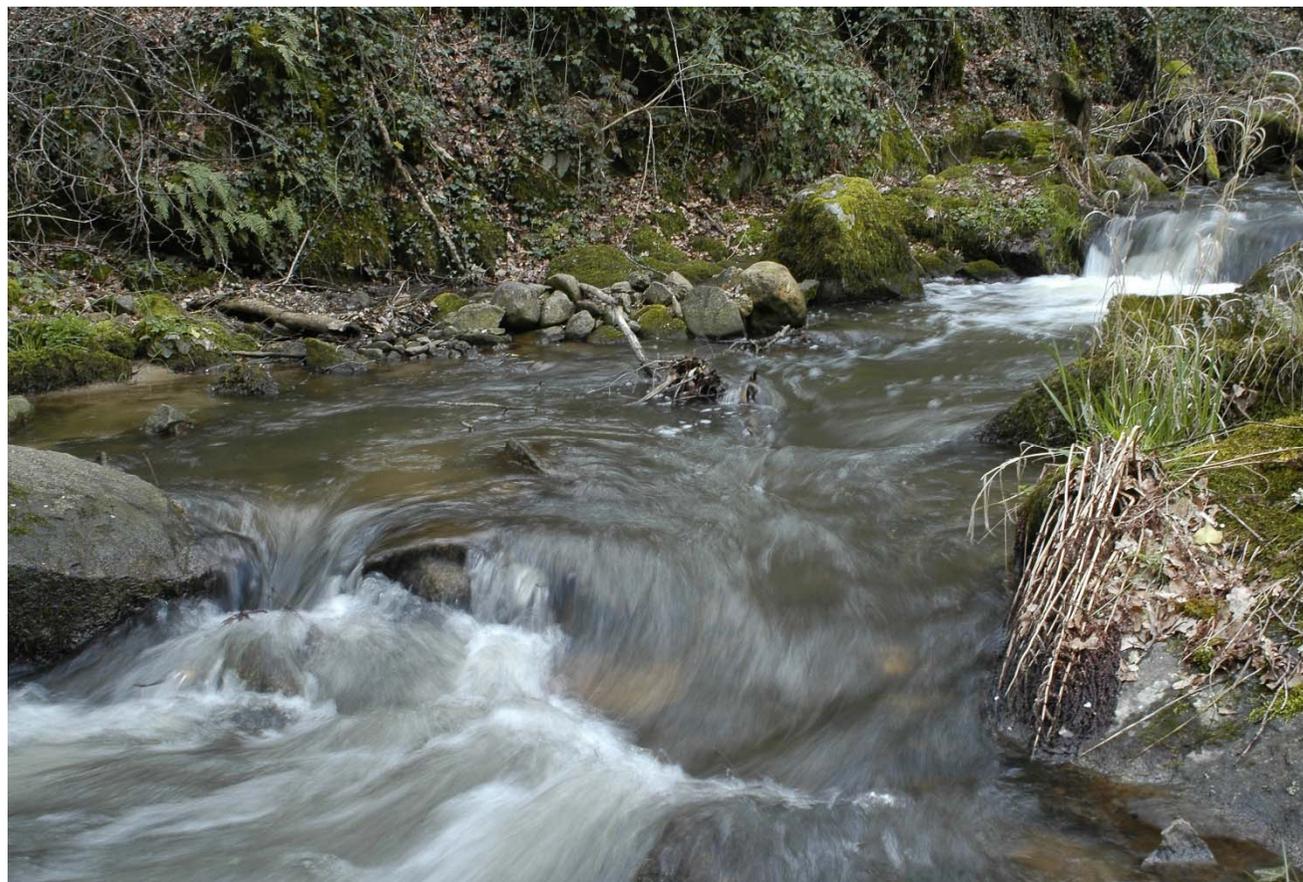
M. Philippe RIGUIDEL,



Délégué régional de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

2. Révision du SDAGE : consultation du public sur les questions importantes pour l'eau

Intervention de M. Philippe RIGUIDEL (Agence de l'eau Loire-Bretagne)



3. Information sur la mise en œuvre du SAGE

3.1 – Déroulement de la mise en œuvre du SAGE



La cellule d'animation du SAGE

- 3 personnes (1,66 ETP) :
 - Animation de la CLE, Coordination du CRBV : M. Vincent TOREAU (1 ETP)
 - Suivi-évaluation du SAGE : M. Adama SOW (0,33 ETP)
 - Assistante : M^{lle} Julie RAZAFIMBELO (0,33 ETP)

3. Information sur la mise en œuvre du SAGE

3.2 – L'application règlementaire du SAGE et consultation de la CLE

- Avis de la CLE notamment sur les projets soumis à autorisation au regard de la loi sur l'eau (Cf. fiche de synthèse)
- La CLE est aussi consultée sur les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) : analyse de la compatibilité avec le SAGE
- Avis rendus par la CLE consultables sur le site Web du SAGE : www.sagehuisne.org (Le SAGE > Sa mise en œuvre > Sa mise en œuvre opérationnelle)
- Contact : M. Vincent TOREAU (vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

3. Information sur la mise en œuvre du SAGE

3.3 – La mise en œuvre opérationnelle du SAGE

- Mise en œuvre impulsée par deux outils spécifiques
 - Le contrat territorial (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 - Durée : 5 ans
 - Peut être dédié en particulier aux milieux aquatiques (CTMA) ou à plusieurs thématiques (CT)
 - Avancement sur le bassin versant (Cf. carte d'avancement des actions contractuelles)
 - Le Contrat Régional de Bassin Versant (Région des Pays de la Loire)
 - Durée : 3 ans
 - Multithématique
 - Avancement sur le bassin versant (cf. carte d'avancement des actions contractuelles) :
 - » 1^{er} CRBV Huisne (2010-2012) : 27 actions, 16 maîtres d'ouvrages
 - » 2nd CRBV Huisne (2013-2015) : en préparation, appel à projets terminé.
- D'autres outils financiers peuvent aussi être mobilisés par les maîtres d'ouvrage
 - Plan Loire Grandeur Nature,
 - FEDER,
- Contact : M. Vincent TOREAU (vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

3. Information sur la mise en œuvre du SAGE

3.4 – Le suivi et l'évaluation du SAGE

- Tableau de bord bâti autour des objectifs du SAGE et alimenté par l'ensemble des données disponibles relatives :
 - À la ressource en eau
 - Aux milieux aquatiques
 - A la socio-économie du bassin versant ...
- Tableau de bord actualisé annuellement
 - Disponible dans son intégralité sur le site Web du SAGE : www.sagehuisne.org (L'observatoire > Le tableau de bord)
 - Une première synthèse a été adressée à l'ensemble des communes en juillet 2011
- Bases de données de suivi de la mise en œuvre du SAGE
 - Suivi des inventaires des zones humides
 - Suivi des opérations contractuelles
- Contact : M. Adama SOW (adama.sow@bassin-sarthe.org)

3. Information sur la mise en œuvre du SAGE

3.5 – La révision du SAGE

- Obligation réglementaire : compatibilité avec le futur SDAGE 2016-2021 (3 ans au plus tard après son approbation)
- Prise en compte de l'évolution des attendus réglementaires (directive inondations, objectifs DCE, etc.) et de l'évolution socio-économique du territoire
- Une révision qui reposera sur le processus de concertation qui a animé l'élaboration du SAGE et sur l'ensemble de la connaissance déjà obtenue
- Objectif : approbation interpréfectorale du SAGE révisé pour 2017
- Actualisation de l'état des lieux diagnostic en cours
- Concertation qui reposera sur les travaux des 3 commissions thématiques :
 - Commission thématique n°1 : Amélioration de la qualité des eaux et gestion des ressources en eau potable.
 - Commission thématique n°2 : Préservation et gestion des milieux aquatiques.
 - Commission thématique n°3 : Gestion quantitative de la ressource en eau et réduction du risque inondation.
- Inscriptions possible via le site Web du SAGE ou feuilles d'inscriptions

4. Des actions pour le bon état des eaux

4.1 – Les zones humides et les documents d'urbanisme

- Éléments de contexte
- L'expérience de la commune de Boëssé le Sec
- Intervention de M^{me} Laure LUCAS (DDT de la Sarthe)

4.2 – Le plan Ecophyto 2018 et son application sur le bassin versant

- Éléments de contexte
- Le plan Ecophyto 2018 : intervention de M. Jean-François DREVIN (FREDON Pays de la Loire)
- La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

4. Des actions pour le bon état des eaux

4.3 – La restauration morphologique des cours d'eau

- Eléments de contexte
- La restauration de la Merize dans la traversée du bourg d'Ardenay-sur-Merize : interventions de MM. ARRAULT (Maire d'Ardenay) et GUERRERO (Technicien rivières du Syndicat du Dué et du Narais)
- Les actions de restauration menées sur le haut bassin de l'Huisne : interventions de MM. JAMET (FPPMA de l'Orne) et PLESSIS (AAPPMA La Truite de l'Huisne)
- Présentation des visites de l'après-midi : M. ROUSSEAU (Conseiller municipal délégué de Changé)





SAGE du bassin de
l'Huisne

SAGE du bassin versant de l'Huisne / Commission locale de l'eau

27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73 / infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org